



DOSSIER  
ECONOMIE CIRCULAIRE  
2025



**SOMMAIRE**

**NOTRE RAISON D'ÊTRE..... 3**

**NOTRE DEMARCHE RSE..... 3**

**INTRODUCTION A L'ECONOMIE CIRCULAIRE ..... 4**

**LES SEPT PILLIERS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE..... 5**

**L'ECONOMIE CIRCULAIRE au sein de janus France ..... 7**

**LA GESTION DES DECHETS AU SEIN DE JANUS FRANCE..... 7**

**Nos conteneurs pour le recyclage ..... 8**

    Nos indicateurs de gestion des déchets en 2023..... 8

**La valorisation de nos déchets de chantier recyclés ..... 9**

**Notre attestation eco recycling ..... 10**

**NOS MAITRISES OPERATIONNELLES DES DECHETS DE CHANTIER..... 11**

**LES 4 R CHEZ JANUS France..... 12**

# NOTRE RAISON D'ÊTRE

POUR UNE ECONOMIE AU SERVICE DE LA VIE

« Contribuer à la transition écologique, à la neutralité carbone et au respect de la biodiversité, du patrimoine bâti ou à bâtir en accompagnant par la coopération la transformation des métiers de la serrurerie, menuiserie et vitrerie. C'est notre raison d'être, de penser et d'agir. »

## NOTRE DEMARCHE RSE

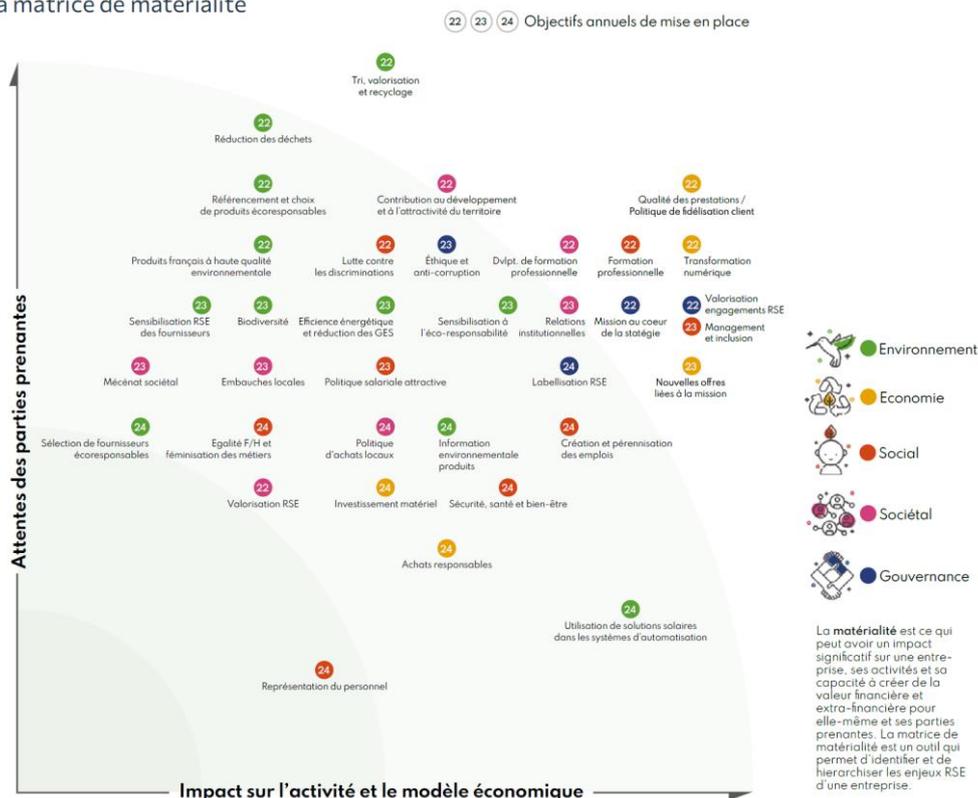
Pour élaborer notre stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise couplée à notre démarche de société à mission, nous avons réalisé depuis 2020, avec l'ensemble des salarié.es, l'identification de nos impacts à partir des 17 Objectifs de développement durable et la rédaction de notre raison d'être, le tout aligné avec l'ISO 26000.

Les objectifs statutaires, comme la raison d'être, ont intégrés dans les statuts de l'entreprise lors de son Assemblée Générale en mars 2020, comme la Loi PACTE le permet depuis sa publication le 22 mai 2020 avec notamment la modification de l'article 1835 du Code Civil.

Qualité reconnue par le greffe du Tribunal de Commerce de Beauvais le 16 juillet 2020, faisant ainsi de JANUS France, la première société à mission de son secteur d'activité mais aussi par sa taille. Les parties prenantes externes, essentiellement les fournisseurs, les clients et quelques partenaires privilégiés ont été questionnées en juin 2020 (questionnaire en ligne avec relance téléphonique) à partir des enjeux de la matrice de matérialité élaborée avec l'équipe de direction.

Les retours des parties prenantes ont permis d'ajuster le poids de certains enjeux, entre attentes et impacts sur le business model. La matrice de matérialité présentée ci-dessous est la version intégrant leurs retours.

La matrice de matérialité



# INTRODUCTION A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

## QU'EST-CE QUE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ?

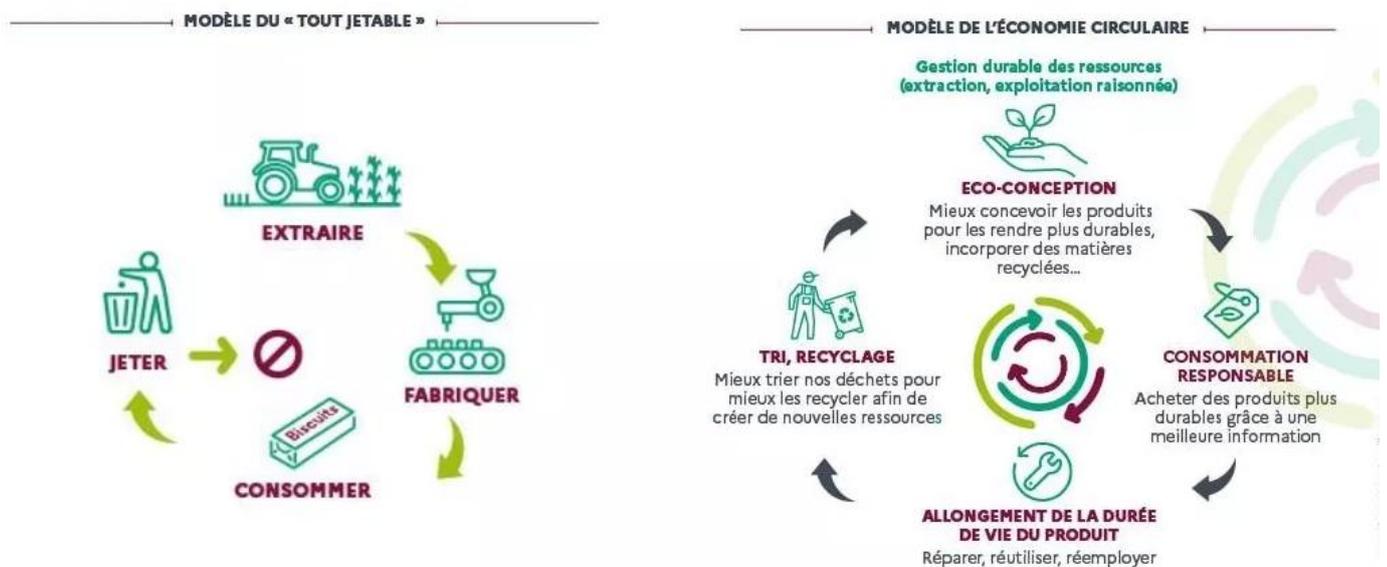
L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation, qui vise à minimiser le gaspillage et à maximiser l'utilisation de ressources en partageant, réutilisant, réparant, rénovant et recyclant les produits et matériaux existants.

De cette façon, le **cycle de vie des produits** est étendu afin de réduire les besoins en nouvelles ressources naturelles et limiter la production de déchets.

En pratique, cela implique de réduire les déchets au minimum. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues autant que faire se peut dans le cycle économique grâce au recyclage. Elles pourront ainsi être réutilisées pour recréer de la valeur.

Contrairement à l'économie linéaire traditionnelle, qui suit un modèle « extraire, produire, consommer, jeter », l'économie circulaire cherche à garder les ressources en circulation le plus longtemps que possible.

L'obsolescence programmée fait également partie de ce modèle, lorsqu'un produit a été conçu pour avoir une durée de vie limitée afin d'encourager les consommateurs à le racheter.



Source : Ministère de la transition écologique → [économie circulaire](#)

# LES SEPT PILLIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Source : ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Comme le met en évidence le schéma de l'ADEME, le modèle de l'économie circulaire comporte sept piliers distingués dans trois domaines.

### Pilier n°1 : L'offre des acteurs économiques

- 🌱 Extraction, exploitation et achats durables (favoriser les ressources renouvelables et locales)
- 🌱 Eco-conception (produits et procédés ; intégrer des critères environnementaux dès la phase de conception → durabilité des matériaux, réparabilité, recyclabilité etc...)
- 🌱 Écologie industrielle et territoriale (collaboration entre les différentes entreprises pour créer une synergie et optimiser l'utilisation des ressources)
- 🌱 Économie de la fonctionnalité (utilisation d'un service plutôt que la possession d'un bien)

### Pilier n°2 : La demande et le comportement des consommateurs

- 🌱 Consommation responsable : Achat, consommation collaborative, utilisation
- 🌱 Allongement de la durée d'usage : réemploi réparation, réutilisation  
(Réemploi → réutiliser un produit pour sa fonction première, sans le transformer  
Réparation → réparer les biens plutôt que de les jeter  
Réutilisation → transformation ou modification d'un produit pour lui donner une nouvelle vie ou une nouvelle fonction)

### Pilier n°3 : La gestion de déchets

- 🌱 Recyclage (matière et organique → récupération des matériaux comme le plastique, le papier, le métal, le verre etc... afin de les transformer et de les réutiliser dans la fabrication de nouveaux produits)



## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SEIN DE JANUS FRANCE

JANUS France s'engage activement dans une démarche de durabilité en prenant en compte les exigences de la loi **AGEC** (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), adoptée en février 2020, afin de contribuer à la réduction des déchets, favoriser le réemploi, la réutilisation et le recyclage, et ainsi préserver les ressources naturelles tout en réduisant son impact environnemental.

Avec une vision à long terme, JANUS France souhaite ainsi changer d'ère, pour protéger et préserver le capital humain, foncier, naturel et la biodiversité par, en outre, un modèle économique basé sur la fonctionnalité.

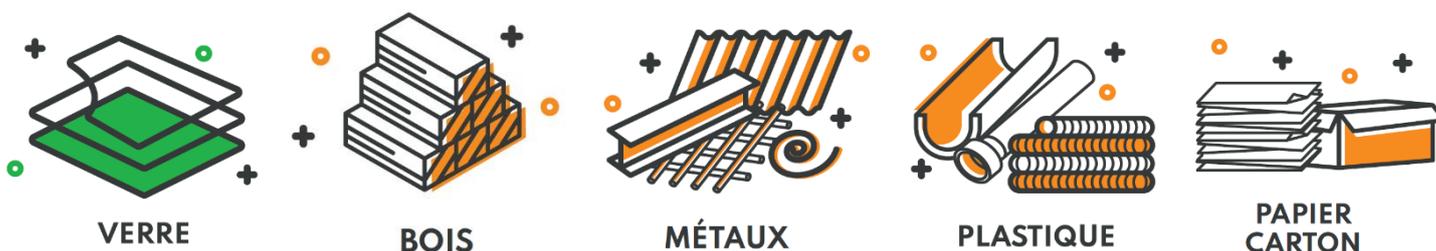
En cela, elle opte ainsi pour le modèle économique de l'Economie Circulaire.

*En savoir plus sur la loi AGECE : [Loi anti-gaspillage économie circulaire](#)*

## LA GESTION DES DECHETS AU SEIN DE JANUS FRANCE

**La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation.

Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets, afin de favoriser la valorisation de ces matières :



Société à Mission de 2020, et étant producteur et détenteur de déchets, JANUS France s'engage pleinement dans cette démarche citoyenne. Pour cela, ses équipes de chantiers sont formées par le responsable environnemental (Michel MEUNIER, Dirigeant). Elles sont équipées de pelles, balais, aspirateur et sacs plastiques pour recueillir les déchets et salissures de chantier.

Elle s'engage également en :

- Réduisant à la source sa production de déchets,
- Privilégiant dès que possible le réemploi de ses matières,
- Repensant son process logistique de collecte et de transport de ses déchets depuis ses chantiers jusqu'à son site pour optimiser leur recyclage,
- Choissant des filières de recyclage conformes à la réglementation en s'assurant de la traçabilité et de la bonne fin de leur élimination et valorisation,
- Etudiant la mise en place de solutions nouvelles pour privilégier le recyclage à la mise en décharge. Ex. : recyclage de nos fenêtres, jalousies, persiennes en PVC

Toutes ces actions permettent à JANUS France d'accroître le taux de recyclage de ses déchets pour leur donner une seconde vie.

## NOS CONTENANTS POUR LE RECYCLAGE

Une fois le retour de ses équipes chantier, les déchets sont ensuite triés et stockés dans des bennes et containers identifiés et prévus à cet effet. L'entreprise JANUS FRANCE travaille en partenariat avec l'entreprise Constant située à Bresles. L'ensemble de nos déchets (bois, cartons, papiers, plastiques, verre) qu'ils soient valorisables ou non sont récupérés et traités. Quant à l'acier, l'inox et l'aluminium, ils sont recyclés à 100%.

L'organisation mise en place est la suivante :

Nature des déchets	Nature des déchets	Contenants
Bois A	Benne 30m3	
Bois B	Benne 30m3	
DIB DRATS	Benne 30m3	
Ferrailles et métaux	Benne 30m3	
Plastiques PVC	Benne 30m3	
Cartons	Benne 30m3	
DIS (Aérosols, emballages vides souillés)	Caisses palettes 660l	
Verre: vitres cassées, verres armés	bac à verre de 3m3	



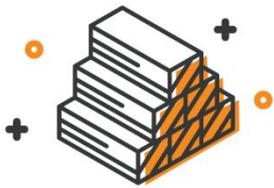
## NOS INDICATEURS DE GESTION DES DECHETS EN 2023

Type de déchets	Volume		Emissions GES (Tonne eq/CO <sub>2</sub> )	
	Tonnes	%	15,14	85 %
Verre	10,88	25,8%	6,95	45,9%
DIB*	5,70	13,5%	4,81	31,8%
Ordures ménagères	3,97	9,4%	1,53	10,1%
Bois	10,66	25,3%	1,30	8,6%
PVC	3,10	7,4%	0,44	2,9%
Gravats	7,86	18,6%	0,10	0,7%

\* Déchets Industriels Banals

# LA VALORISATION DE NOS DECHETS DE CHANTIER RECYCLES

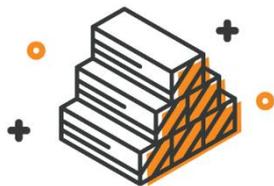
Une fois triés et collectés, nos déchets sont ensuite valorisés.



**BOIS B**

Bois B (bois traités non dangereux : agglomérés, traités, peints ; Exemples : portes, armoires, bois de démolition, panneaux, vieux meubles, fenêtres etc...)

Transformés en copeaux ou en granulats et être par la suite réutilisé sous forme de panneaux de particules



**BOIS A**

Bois A (bois non traités : sous-produits de la modification des bois brut, de bois secs non traités et non peints, de palettes, de caisses, de caquettes etc...)

Transformés en copeaux ou en granulats pour servir de combustible en chaufferie collective ou en incinération avec récupération d'énergie. La récupération de chaleur ou d'électricité produite permet ainsi d'économiser l'équivalent de 700kg de charbon pour l'exploitation d'une tonne de bois recyclé.



**VERRE**

Tout type de verre plat (fenêtre, façade, cloison) excepté le verre Vitroceram

Fait l'objet de tris successifs pour pouvoir ensuite être recyclé et transformé en calcin qui sera réincorporé dans les fours de verriers pour refaire du verre plat.



**MÉTAUX**

Déchets métalliques

Destinés à être valorisés dans des usines métallurgiques, aciérie, affinerie, fonderie, en substitution de minerai d'extraction.



**PLASTIQUE**

Plastique PVC

Broyage, cisailage, déchiquetage pour incorporation de la matière régénérée directement au cœur de profilés de fenêtres et les composants périphériques



**PAPIER  
CARTON**

Papier / carton

Destinés à être valorisés en aciérie pour fabrication de nouveaux emballages

# NOTRE ATTESTATION ECO RECYCLING



## Société JANUS

A l'attention de Monsieur Meunier,

Septembre 2024

### ATTESTATION DE RECYCLAGE

Matière	Type de gestion	Exutoires	Code	Valorisation Minimum	Valorisation matière Minimum
Bois A	Broyage pour valorisation énergétique en chaufferie	AGRI ENVIRONNEMENT Rainvillers	R1	100%	100%
Bois B	Broyage pour fabrication de panneaux à particules ou valorisation énergétique en chaufferie	AGRI ENVIRONNEMENT Rainvillers	R1	100%	75%
Cartons	Valorisation matières en aciérie pour fabrication de nouveaux emballages	CONSTANT Bresles	R5	100%	100%
Emballages plastique PE	Valorisation matière pour fabrication de nouveaux articles en PE (mobilier, pullover, etc...)	CONSTANT Bresles	R5	100%	100%
Ferrailles	Valorisation matières en aciérie pour fabrication de produits métalliques	ECO-RECYCLING Bresles	R4	100%	100%
Métaux non-ferreux	Valorisation matières en fonderie pour la fabrication de nouveaux produits métalliques	ECO-RECYCLING Bresles	R4	100%	100%
DIS (aérosols, emballages vides souillés)	Valorisation physico-chimique des emballages vides souillés et résidus	HUBENCY Goussainville COGETRAD Saint-Ouen l'Aumône	R1 R5	85%	85%
Plastiques PVC : fenêtres, volets, persiennes, jalousies, clôtures, goulotte	Broyage, cisailage, déchiquetage pour incorporation de la matière régénérée directement au cœur de profilés de fenêtres et les composants périphériques (panneaux de remplissage)	VEKA Recyclage Vandoeuvre sur Barse	R5	100%	100%
Verre : vitres cassés, verres armés	Tri optique et broyage avant fusion et fabrication de verre neuf	SIBELCO GREEN Crouy	R5	100%	100%
DIB DRATS	Tri et valorisation matières des déchets recyclables pour envoi du DRATS en centre agréé	Incinérateur SMDO Villers Saint-Paul	D5	85 à 100%	100%
Laine de verre	Le déchet est fondu puis transformé en calcin pour créer à nouveau de la laine de verre	ISOVER SAINT-GOBAIN	R3	100%	100%
Plâtres	Broyage pour la fonderie avant la fabrication ou décontamination et incinération	PLACO PLATRES Vaujours PARI PLATRES Quincy	R5	85%	85%

ECO-RECYCLING, atteste que les taux de valorisation matières moyens sur les bennes de déchets non dangereux collectés depuis les déchetteries sur l'année 2024 serait de :

Recyclage (inclut CSR)	96%
Recyclage matière	90%



Rue Robert DESNOS  
ZI DE L'HERMITAGE  
60510 BRESLES  
Téléphone : 03 44 48 03 42  
[Contact@eco-recycling.fr](mailto:Contact@eco-recycling.fr)

Comme le met en évidence notre attestation ECO-RECYCLING, nos bennes de recyclage ont permis de recueillir et de recycler 96% de nos déchets, en 2024.

# NOS MAITRISES OPERATIONNELLES DES DECHETS DE CHANTIER

## Maîtrise de la sécurité

- Traçabilité des déchets
- Filières de recyclage agréées

=

**Maîtrise du suivi d'exploitation**

## Efficacité opérationnelle et organisationnelle

- Veille sur le recyclage des déchets pour étudier la mise en place de nouvelles filières
- Flexibilité de gestion des déchets depuis notre site ou sur chantiers pour les déchets volumineux

=

**Maîtrise opérationnelle et organisationnelle**



## Performance

### Développement durable

- Amélioration continue de notre organisation
- Maîtrise des risques environnementaux
- Optimisation du taux de recyclage de nos déchets et l'empreinte de la collecte

=

**Solutions durables**

## Adéquation des moyens Humains et Matériels

- Flotte d'utilitaires dotée d'un aménagement spécifique pour la pré-collecte des déchets depuis nos chantiers
- Mise en place d'une communication pour sensibiliser les collaborateurs au tri

=

**Service flexible**

## LES 4 R CHEZ JANUS FRANCE

Dans le contexte de l'économie circulaire, les R représentent des actions stratégiques visant à réduire l'impact environnemental des produits et des services tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Ces actions visent à fermer la boucle des cycles de production et de consommation en créant des systèmes où les ressources sont réutilisées, réparées et recyclées plutôt que jetées après usage.

JANUS France a ainsi imaginé :

- 🌱 **Le recyclage** avec la transformation de ses déchets en nouvelles ressources, comme déjà expliqué et justifié ci-dessus.
- 🌱 **La réduction** des déchets par la mise en place de contrat de maintenance préventive et non plus curative. Cela permettrait ainsi de prévenir les pannes et de maintenir l'équipement en bon état plutôt que de le réparer après une panne ou un dysfonctionnement. Cela permettrait également de prolonger la durée de vie de l'équipement par le biais de vérifications régulières, de nettoyages et remplacement de pièces usées.
- 🌱 **Le réemploi** par la mise en place d'une variante de prix pour les clients souhaitant intégrer des matériaux ayant déjà été utilisés auparavant, mais qui sont encore en état de fonctionner.

Par exemple, une porte en mauvais état pourrait être démontée et démantelée afin de récupérer les éléments métalliques comme les quincailleries (charnières, poignées, crémones), les nettoyer et les réutiliser pour ouvrir de nouvelles portes, ou encore de nouveaux volets. Cette démarche réduirait la nécessité d'acheter de nouvelles quincailleries.

- 🌱 **La revalorisation** des matériaux et du matériel. Contrairement au réemploi qui consiste à réutiliser un produit ou un matériau dans son état d'origine, sans modification ou transformation majeure, la revalorisation implique, en revanche, une transformation ou une amélioration afin de lui donner une nouvelle fonction ou de le remettre à neuf.

Un exemple très courant : un moteur de volet roulant défectueux. En effet, les techniciens de JANUS France sont régulièrement amenés à contrôler des volets roulants qui se s'ouvrent plus. Bien souvent, il ne s'agit pas d'un problème lié au volet roulant mais plutôt aux composants internes du moteur. JANUS France pourrait alors s'engager à remplacer ces composants défectueux, tel que le condensateur afin de pouvoir réutiliser l'équipement sans avoir besoin d'acheter un nouveau moteur neuf, réduisant ainsi les déchets et les coûts.

JANUS France opte pour une politique de coopération entre les différents acteurs avec lesquels elle interagit (clients, fournisseurs etc.), bien que tous n'aient pas une vision écosystémique.

